

AVIS DE CONVOCATION




Séance ordinaire du conseil d'établissement
Lundi 9 décembre 2019 à 19 h
 Local des spécialistes à l'immeuble St-Hugues
Projet d'ordre du jour

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »

	Numéro du document	Rôle du CÉ LIP	Temps
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance		Art. 61	2 min
2. Nouvelles			5 min
3. Adoption de l'ordre du jour		Adopter	2 min
4. Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2019		Adopter Art.69	10 min
5. Parole au public			2 min
6. Parole au représentant du comité de parents			5 min
7. Décision ou consultation			
7.1 Budget révisé (version papier)		Adopter Art. 79, 40	30 min
7.2 Attestation des mesures allouées bien reçue à l'école pour 2019-2020		Adopter Art. 79, 40	15 min
7.3 Actualisation du plan de lutte et protocole d'intervention		Adopter Art. 75.1, 83, 83.1	30 min
7.4 Suivi campagne de financement		Informé Art. 95	10 min
7.5 Modification aux sorties éducatives		Approuver Art.87	5 min
7.6 Formation aux parents par l'ergothérapeute - 1er cycle SM et SH : graphisme - Préscolaire SM et SH: préparation à l'écriture		Discussion Art. 95	10 min
7.7 Présentation électronique du sondage du SDG		Analyser	20 min
7.8 OPP Saint-Hugues-Saint-Marcel - Règles de fonctionnement - Rôle du CÉ et de l'OPP		Discussion Art.96	15 min
7.9 Mandat de l'OPP pour le déjeuner de Noël du 20 décembre 2019 et semaine de la persévérance en février 2020 pour l'immeuble St-Hugues - Budget déjeuner de Noël: 100\$ SH et 40\$ SM - Dons au nom de l'école par Barry Callibaut, McDonald et autre - Organisation		Adopter Art. 95, 96	10 min
7.10 Transport scolaire en AM de St-Hugues vers St-Marcel		Discussion	10 min
8. Informations			
8.1 Suivi hygiéniste dentaire pour St-Marcel			5 min
8.2 PWT Formation CÉ du 23 octobre 2019			15 min

9. Autres points			
10. Dates de la prochaine assemblée : Mardi 18 février 2020			
11. Levée de l'assemblée			

 *Document relatif à ce point*

 *Présentation électronique*

Véronique Forcier, présidente

2 décembre 2019

Termes	Définition
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61)